

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Mise à jour des règlements intérieurs des structures Enfance-jeunesse et sport et du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) et autorisation à Monsieur le Président de les modifier
Annexe(s) : règlements intérieurs des relais petite enfance de Champaix, Issoire, Plauzat, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges / multi-accueils de Champaix et Issoire / accueils de loisirs de Brassac-les-Mines, Champaix, Chidrac, Issoire, Plauzat, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges / accueils périscolaires des secteurs d'Ardes-sur-Couze, Saint-Germain-Lembron, Brassac-les-Mines-Sauxillanges, Champaix-Chidrac et Plauzat / espaces jeunes de Brassac-les-Mines, Champaix-Chidrac, Plauzat, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges et Maison des jeunes d'Issoire / actions sportives de l'Agglo Pays d'Issoire / Centre aquatique d'Issoire / Gymnase de Champaix / Salle multi-activités d'Ardes-sur-Couze / POSS du Centre aquatique d'Issoire et annexes.

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : ROUX Bernard

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

| | | |
|----------------------|--------------------------|---------------------------|
| AIGOUY Thierry | DUBESSY Florence | MONTMORY Dominique |
| | DUBOST Philippe | NICOLLET Michel |
| PELISSIER Didier (S) | DUTHEIL Nathalie | NUÑEZ-ORTIN Aurélia |
| ARCHIMBAUD Guy | FANJUL José | PAGESSE Pierre |
| ARNAULT Lionel | FERRARIS Nathalie | PELISSIER Patrick |
| | FERREIRA Fernando | |
| BARDY André | FOUCAULT Marie-Françoise | PEREIRA-MAURIAT Christine |
| BARRAUD Bertrand | | PETELH Sandra |
| BARTHOMEUF Serge | GARNAVAULT Philippe | |
| BASTIEN Gérard | GAUDRIAULT Damien | PRADIER Laurent |
| ROUSSEL Denis (S) | GILBERT Odile | PRUNIER Jean-Pierre |
| | GOMEZ Jean-Marc | |
| BESSEYRE Fabien | GONTHIER Emmanuel | RAVEL Pierre |
| BESSON Jean-Louis | GOUSSARD Bérengère | RKINA Mohammed |
| BŒUF Nicole | GOYON Guy | FONTANIVE Pierrette (S) |
| BOISTARD Philippe | | ROUX Bernard |
| BOURG François | HERBST Nadine | RYCKEBOER Christian |
| | HOSMALIN Marc | SABATIER Gilles |
| BRUN Pascale | JAFFEUX Ophélie | |
| BRUNEL Séverine | JAFFEUX Sébastien | SAUVANT Jean-Pierre |
| BRUNETTI Graziella | | BRUN Claudine (S) |
| | KINDT Patrick | SCHUMACHER Emilie |
| CHABRILLAT Frédéric | LABUSSIÈRE Jean-Marc | SERRA Pierre |
| CHALLET Vincent | LAGARDE Maguy | SUIDUREAU Carine |
| | LAMOUREUX Jean-François | |
| CHASSANG Jean-Pierre | LAVILLE Philippe | TEZENAS Olivier |
| COLLET Jean-Pierre | LE MARREC Laurys | |
| CORRE Jean-Marie | LEGENDRE Denis | THERME Jacques |
| CORREIA Emmanuel | | THEVENET Emilie |
| COSTE Yves | LEROY Véronique | TINET Georges |
| COSTON David | | TOURLONIAS Vincent |
| | | |
| COUDUN Valérie | | VALLON Sébastien |
| CREGUT François | MALORON Annie | VARISCHETTI Martine |
| CROZE Yves-Serge | MARIANY Marie-Line | VEZON Christophe |
| | MASSARDIER Marie-Laure | |
| DENAIVES Catherine | MEALLET Roger-Jean | |
| | MERLEN Bernard | |
| DESVIGNES Jean | METEIGNIER Stéphane | |
| DRUELLE Jean-Claude | | |

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Conformément à la délibération n°2020/03/02-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président, il est rappelé que Monsieur le Président est autorisé à valider les règlements intérieurs :

- des structures Enfance-Jeunesse et Sport suivantes :
 - Le relais petite enfance des communes de Sauxillanges, Champeix, Issoire, Plauzat et Saint-Germain-Lembron ;
 - Le multi-accueils des communes de Champeix et d'Issoire ;
 - Les accueils de loisirs des communes de Brassac-les-Mines, Champeix, Chidrac, Issoire, Plauzat, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges ;
 - Les accueils périscolaires des secteurs d'Ardes-sur-Couze/Saint-Germain-Lembron, de Brassac-les-Mines/Sauxillanges, de Champeix/Chidrac et de Plauzat ;
 - Les espaces jeunes des communes de Brassac-les-Mines, Champeix/Chidrac, Plauzat, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges et la Maison des jeunes à Issoire ;
 - Le Centre aqualudique à Issoire ;
 - Le Gymnase à Champeix ;
 - La salle multi-activités à Ardes-sur-Couze ;
- des actions sports de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du Centre aqualudique à Issoire.

Aussi, il est précisé, que ces règlements intérieurs sont amenés à être modifiés et mis à jour de manière régulière et ce, en application de la réglementation en vigueur et en fonction de l'organisation redéfinie

De ce fait, dans un souci de simplifier la procédure et de réactivité, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider les modifications des règlements intérieurs précités lorsque cela s'avère nécessaire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2017/08/18 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 juillet 2017 adoptant les règlements intérieurs et notamment celui du gymnase de Champeix ;

VU la délibération n° 2017/11/45 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 adoptant les règlements intérieurs pour les accueils de loisirs, les accueils périscolaires et les espaces jeunes ;

VU la délibération n° 2018/01/06 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 01 mars 2018 adoptant les règlements intérieurs : relais petite enfance, accueils de loisirs de Champeix et Chidrac, accueils périscolaires de Champeix et Chidrac, espace jeunes de Champeix ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/02-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président ;

VU la décision n° 2018-193 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 19 juillet 2018 portant sur l'adoption de certains règlements intérieurs de structures dépendant du pôle enfance, jeunesse et sport pour la période 2018-2019 ;

VU la décision n° 2019-193 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 10 juillet 2019 portant sur la validation des règlements intérieurs de l'ensemble des structures et services de l'enfance-jeunesse de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la décision n° 2020-108 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 10 juin 2020 portant sur la modification des règlements intérieurs 2019-2020, des structures d'accueil périscolaire des secteurs de-Brassac-les Mines/Sauxillanges, Champeix, Plauzat et Saint-Germain-Lembron/Ardes-sur-Couze, des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Brassac-les-Mines, Champeix, Chidrac, Plauzat, Sauxillanges et Saint-Germain-Lembron/Ardes-sur-Couze, ainsi que du multi accueil de Champeix ;

VU la décision n° 2020-146 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2020 portant sur la modification intérieurs 2019-2020, des espaces jeunes de Brassac-les-Mines, Champeix/Chidrac, Plauzat et Saint-Germain-Lembron ainsi que de la maison des jeunes à Issoire ;

VU les règlements intérieurs des relais petite enfance des communes de Brassac-les-Mines, Champeix, Issoire, Plauzat, Saint-Germain-Lembron, des multi-accueils des communes de Champeix, Issoire, des accueils de loisirs des communes de Brassac-les-Mines, Champeix, Chidrac, Issoire, Plauzat, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges, des accueils périscolaires des secteur d'Ardes-sur-Couze/Saint-Germain-Lembron, de Brassac-les-Mines/Sauxillanges, de Champeix/Chidrac, de Plauzat, des espaces jeunes des communes de Brassac-les-Mines, Champeix/Chidrac, Plauzat, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges et de la Maison des jeunes à Issoire, des actions sports, du Centre aqualudique, du gymnase à Champeix, de la salle multi-activités à Ardes-sur-Couze et du POSS du Centre aqualudique à Issoire, tels que les projets figurent en annexe ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir l'organisation et le fonctionnement de chaque structure Enfance-jeunesse et sport de l'Agglo Pays d'Issoire dans un règlement intérieur ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir le POSS du Centre aqualudique à Issoire afin d'avoir une surveillance et une organisation opérationnelle clairement définies et d'obtenir la meilleure efficacité en cas d'accident ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour de façon régulière ces documents en application de la réglementation en vigueur et en fonction de l'organisation ainsi redéfinie ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la mise à jour des règlements intérieurs, tels que ci-annexés, et portant sur :
 - les structures Enfance-jeunesse et sport ci-dessus exposées ;
 - les actions sports de l'Agglo Pays d'Issoire ;
 - le POSS du Centre aqualudique d'Issoire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à modifier, dès que cela est nécessaire, les règlements intérieurs :
 - des structures Enfance-jeunesse et sport ci-dessus exposées ;
 - des actions sports de l'Agglo Pays d'Issoire ;
 - du POSS du Centre aqualudique d'Issoire ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021